



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service
d'Assainissement Collectif et Non Collectif

2019



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTs DE VAUCLUSE



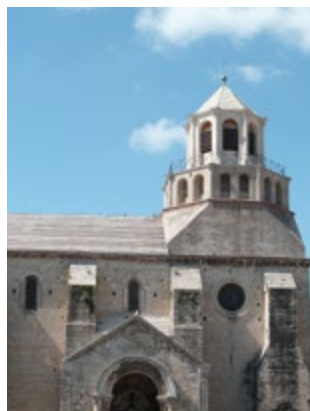
Fontaine-de-Vaucluse



Saumane-de-Vaucluse



L'Isle-sur-la-Sorgue



Le Thor



Châteauneuf-de-Gadagne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif et Non Collectif (RQPS)

1. PRÉAMBULE	p. 2
1.1 Généralités	p. 2
1.2 L'organisation du service	p. 2
1.3 Les compétences principales du service	p. 3
1.4 Caractéristiques générales du service assainissement	p. 4
1.4.1 Le schéma directeur	
1.4.2 Règlements de service	
2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	p. 5
2.1 Caractéristiques techniques du service	p. 5
2.1.1 Les volumes facturés (m³)	
2.1.2 Abonnés assujettis : nombre de primes fixes	
2.2 Les stations d'épuration	p. 6
2.2.1 Station d'épuration de Villevieille – L'Isle-sur-la-Sorgue	
2.2.2 Station d'épuration du Thor	
2.2.3 Station d'épuration de Fontaine-de-Vaucluse	
2.2.4 Station d'épuration de Châteauneuf-de-Gadagne	
2.2.5 Station d'épuration de Petit Palais – L'Isle-sur-la-Sorgue	
2.2.6 Station d'épuration de Saumane-de-Vaucluse	
2.2.7 Station d'épuration des Joncquiers – Saumane-de-Vaucluse	
2.3 Le réseau de collecte des eaux usées et les postes de relevage	p. 11
2.3.1 Les données techniques sur le réseau	
2.3.2 Les postes de relèvement	
2.3.3 Les principaux travaux sur les réseaux et postes de relèvement	
2.4 Les rejets assimilés domestiques et industriels	p. 13
2.4.1 Le suivi des industriels	
2.4.2 Le suivi des assimilés domestiques	
2.5 Synthèse des indicateurs de performance – Année 2019	p. 14
2.6 Éléments financiers	p. 15
2.6.1 Le prix de l'eau - tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	
2.6.2 La participation pour le financement de l'Assainissement Collectif	
2.6.3 Les données financières	
2.6.4 Encours de la dette au 31 décembre 2019	
2.7 Action de solidarité de coopération décentralisée	p. 17
3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	p. 18
3.1 Caractéristiques techniques du service	p. 18
3.1.1 Estimation de la population desservie par le service Assainissement Non Collectif en 2019	
3.1.2 Les contrôles réalisés en 2019	
3.2 Tarifications et recettes	p. 19
3.2.1 Les tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	
3.2.2 Les données financières	
3.3 Indicateurs de performance	p. 20
3.4 Les programmes de subventions	p. 20
4. PROJETS 2020	p. 20
5. GLOSSAIRE	p. 21
6. ANNEXES : comptes de délégation	p. 22

1.1 Généralités

Le rapport annuel est établi selon les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et a pour objet d'indiquer aux usagers les éléments techniques et financiers de la gestion du Service Public de l'Assainissement Collectif et non Collectif.

C'est un document qui répond à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment dans les locaux abritant le service assainissement.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »).

La compétence assainissement a été transférée au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) qui compte 5 communes :

1. L'Isle-sur-la-Sorgue (ISS)
2. Le Thor (LT)
3. Châteauneuf-de-Gadagne (CDG)
4. Saumane-de-Vaucluse (SDV)
5. Fontaine-de-Vaucluse (FDV)

1.2 L'organisation du service

Au 31 décembre 2019, le service assainissement de la Communauté de Communes compte 6 personnes.

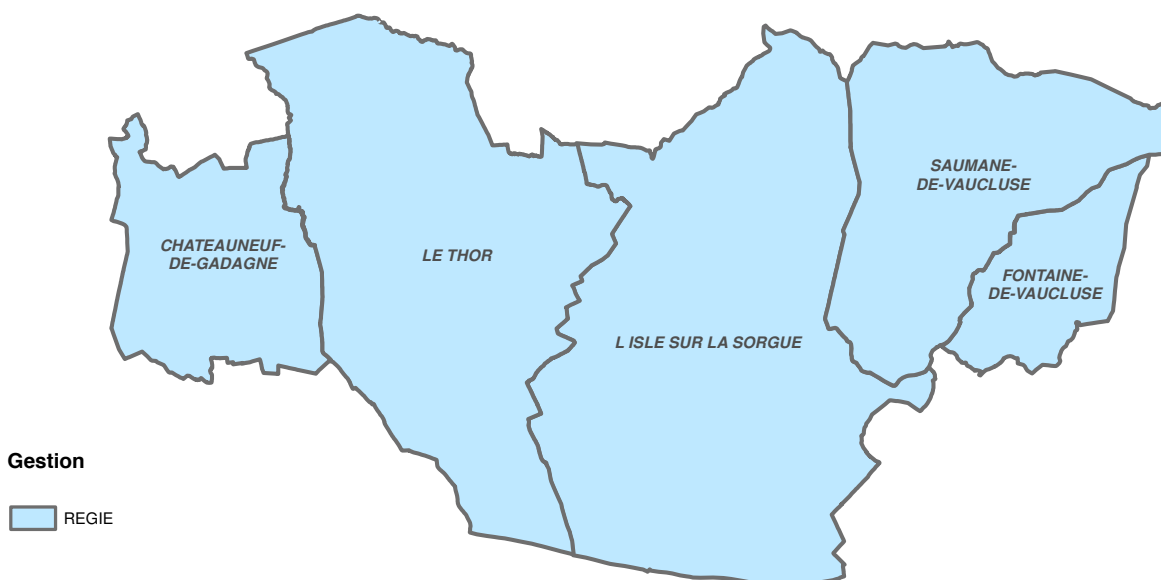
Pour mener à bien ses missions, la Communauté de Communes s'appuie sur son propre personnel ainsi que sur des délégataires et prestataires de services, soumis à des contrats dont les obligations peuvent varier d'une commune à l'autre.

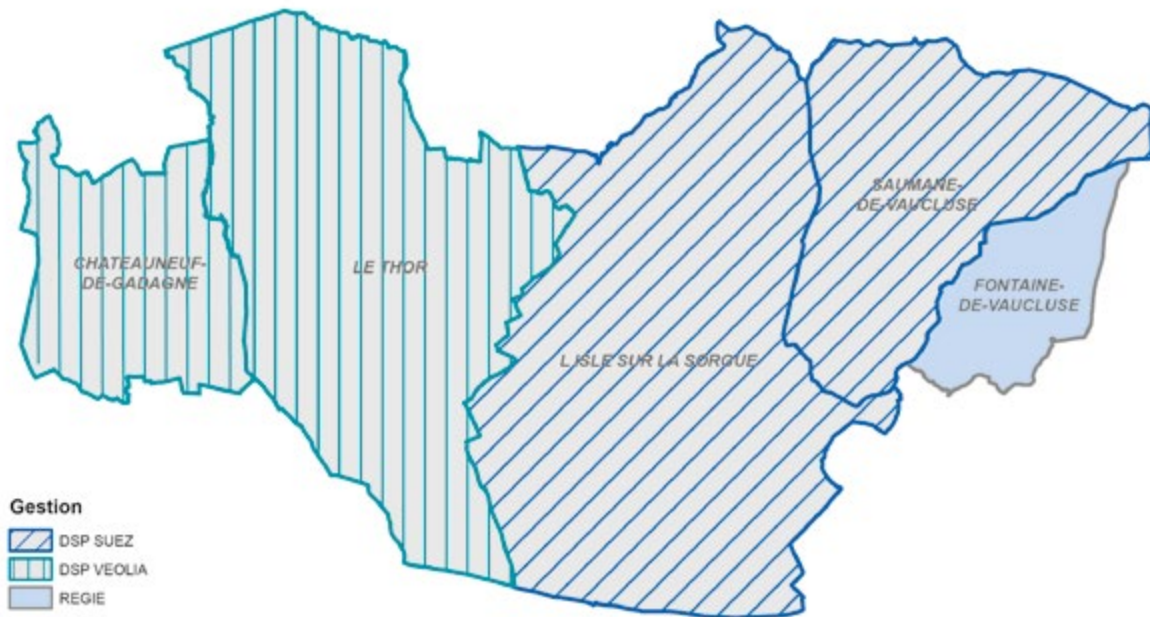
Pour les services gérés en régie, les missions sont assurées par le personnel de la CCPSMV, autant la maintenance que l'exploitation des ouvrages. Certaines prestations, nécessitant des compétences ou du matériel spécifique peuvent être réalisées sous forme de prestation de service.

La gestion en Délégation de Service Public (DSP) consiste à passer un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé et dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service.

Ci-dessous les modes de gestion par commune et par service :

MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





1.3 Les compétences principales du service

La mission de la CCPSMV consiste en la mise en œuvre du service public de l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'assurer notamment sur les cinq communes :

- La collecte et le traitement des eaux usées
- La gestion des abonnés (facturation...)
- Les investissements nécessaires sur les réseaux d'eaux usées ainsi que sur les « ouvrages » (stations d'épuration / STEP, postes de refoulement)
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif
- La gestion administrative et financière du service
- La gestion des travaux du service
- Le suivi des études et autres prestations de service
- L'exploitation des ouvrages en régie
- L'instruction du volet assainissement des demandes d'urbanisme
- Le contrôle en cas de vente
- La facturation des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), de la réalisation des branchements au réseau d'assainissement, des contrôles réalisés dans le cadre des ventes et des redevances d'assainissement non collectif
- La mise à jour de la base du Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accueil et information des usagers du service

1.4 Caractéristiques générales du service assainissement

1.4.1 Le schéma directeur

Le schéma directeur, qui permet de définir un programme pluriannuel de travaux a été approuvé par le conseil communautaire en septembre 2018.

Jusqu'à fin 2022, la première phase de ce programme de travaux prévoit un investissement annuel d'1 million d'euros pour les réseaux auquel s'ajoutent des investissements complémentaires sur les stations d'épuration, avec notamment la construction d'une nouvelle station à Châteauneuf-de-Gadagne et l'augmentation de capacité de celle du Thor.

1.4.2 Règlements de service

Les services assainissement collectif et non collectif sont cadrés par des règlements de services. Ils définissent, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Par délibération du 14 avril 2016 n° 16-43 et n° 16-44, la Communauté de Communes a approuvé successivement le règlement du service de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif. Ceux-ci s'appliquent sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ces règlements sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes et sur simple demande auprès du service assainissement.

2 Assainissement Collectif

Dans les zones desservies par le réseau public d'assainissement, la CCPSMV collecte et traite les eaux usées domestiques. Les habitations et locaux professionnels qui disposent d'un accès au réseau d'eaux usées doivent obligatoirement y être raccordés pour assurer l'évacuation de leurs effluents (Article L1331-1 du code de la santé publique). Les eaux usées ainsi récupérées sont acheminées vers les stations d'épuration pour y être épurées avant d'être rejetées au milieu naturel.

2.1 Caractéristiques techniques du service

2.1.1 Les volumes facturés (m³)

Commune	2018	2019	Variation
ISS	863 224	1 033 566	19,73%
LT	251 706	293 656	16,66%
CDG	196 291	206 639	5,27%
SDV	69 055	80 586	16,70%
FDV	35 899	42 505	18,4%

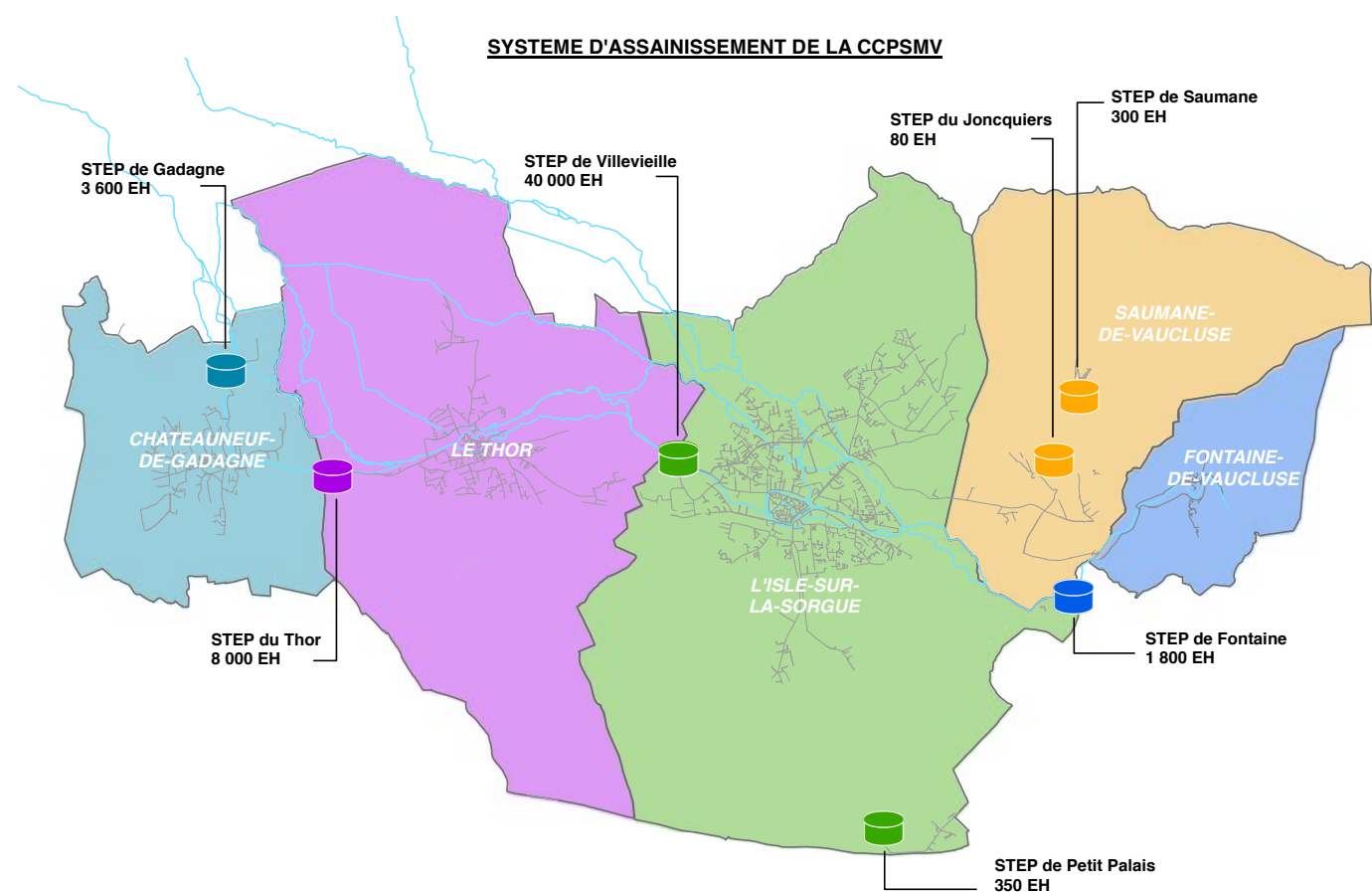
2.1.2 Abonnés assujettis : nombre de primes fixes

Commune	2018	2019	Variation
ISS	9 123	9 376	2,8%
LT	2 707	2 781	2,73%
CDG	1 377	1 396	1,38%
SDV	361	367	1,66%
FDV	455	457	0,44%
TOTAL	14 023	14 377	/

Les abonnés assujettis correspondent aux usagers dont l'habitation est raccordée au réseau public d'assainissement, qui donne lieu à la perception de la redevance assainissement collectif.

Les abonnés non assujettis regroupent les abonnements d'assainissement relatifs aux habitations en assainissement non collectif et aux abonnements spécifiques d'eau potable utilisés pour d'autre usage ne générant pas une eau usée pouvant être rejetée dans le système d'assainissement (ex : incendie).

2.2 Les stations d'épuration



2.2.1 Station d'épuration de Villevieille – L'Isle-sur-la-Sorgue

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
40 000 EH	1996	Boues activées	La Sorgue

Volumes traités (m³)	2018	2019
	2 268 410	2 069 220



Charges entrantes (kg/j)

	2018	2019
DB05	755	642,1
MES	1 060	1 919,7
DCO	2 077	758,2
NTK	226	228,7
PT	25	30,3

La gestion des boues - année 2019

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration	Compostage	283,5 T
Refus de dégrillage	ISDND	15 500 kg
Graisses	Centre de traitement agréé	12 211 kg
Sables	ISDND	28 200 kg

Les principaux travaux réalisés en 2019

Nature des travaux	Coût (€/HT)
Renouvellements sur STEP réalisés par le délégataire	70 290

2.2.2 Station d'épuration du Thor

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
8 000 EH	2006	Boues activées	Canal du Moulin de Gadagne

Volumes traités (m³)	2018	2019
	689 850	598 501



Charges entrantes (kg/j)

	2018	2019
DB05	266,4	495
MES	332,6	361
DCO	873,3	750
NTK	110,3	255
PT	13,3	13

La gestion des boues - année 2019

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration	Centre de Compostage Provence Compost (SEDE) à Tarascon	83,7 T
Refus de dégrillage	Centre de stockage des déchets	1,44 T
Graisses	STEP D'Avignon	17 T

Les principaux travaux réalisés en 2019

Nature des travaux	Coût (€/HT)
Renouvellements sur STEP réalisés par le délégataire	17 642

2.2.3 Station d'épuration de Fontaine-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
1 800 EH	1988	Boues activées	La Sorgue

Volumes traités (m³)	2018	2019
	38 871	51 278

Charges entrantes (kg/j)

	2019
DB05	24,5
MES	32,2
DCO	78,7



La gestion des boues - année 2019

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	3,9 T
Refus de dégrillage	ISDND	295 kg
Graisses	Centre de traitement agréé	8 000 kg
Sables	ISDND	500 kg

Pas de travaux réalisés en 2019.

2.2.4 Station d'épuration de Châteauneuf-de-Gadagne

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
3 600 EH	1978	Boues activées	Le Sénot

Volumes traités (m³)	2018	2019
	256 515	256 665



Charges entrantes (kg/j)

	2018	2019
DB05	105,8	146
MES	140,8	195
DCO	277	450
NTK	41,9	46
PT	4,5	5,6

La gestion des boues - année 2019

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	40,6 T
Refus de dégrillage	ISDND	/
Graisses	Centre de traitement agréé	/

Les principaux travaux réalisés en 2019

Nature des travaux	Coût (€/HT)
Renouvellements sur STEP réalisés par le délégataire	8 290

2.2.5 Station d'épuration de Petit Palais - L'Isle-sur-la-Sorgue

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
350 EH	1984	Boues activées	Milieu naturel



Charges entrantes (kg/j)

	2017	2019
DB05	5,5	8,1
MES	5,5	9,1
DCO	15,1	25,6
NTK	2,3	2,8
PT	0,2	0,3

Pas de donnée en 2018 ; les analyses sont réalisées tous les 2 ans.

La gestion des boues - année 2019

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	3,6 T
Refus de dégrillage	ISDND	120 kg

2.2.6 Station d'épuration de Saumane-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
300 EH	1975	Boues activées	Ravin de l'Irrageat



Charges entrantes (kg/j)

	2017	2019
DB05	3,5	1,2
MES	13,2	4,2
DCO	19,8	12,7
NTK	0,9	/
PT	0,2	/

La gestion des boues - année 2019

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	1,11 T
Refus de dégrillage	ISDND	120 kg
Sables	ISDND	/

*Pas de donnée en 2018 ; les analyses sont réalisées tous les 2 ans.
Pas de travaux réalisés en 2019.*

2.2.7 Station d'épuration des Joncquiers - Saumane-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en service	Type de traitement	Milieu récepteur
80 EH	1974	Boues activées	Milieu naturel



Charges entrantes (kg/j)

	2017	2019
DB05	1	1
MES	1,6	1
DCO	4,1	3
NTK	0,6	/

Pas de donnée en 2018 ; les analyses sont réalisées tous les 2 ans.

La gestion des boues - année 2019

Boues d'épuration	Filières d'élimination	Production
	Step ISS	0,05 T

2.3 Le réseau de collecte des eaux usées et les postes de relevage

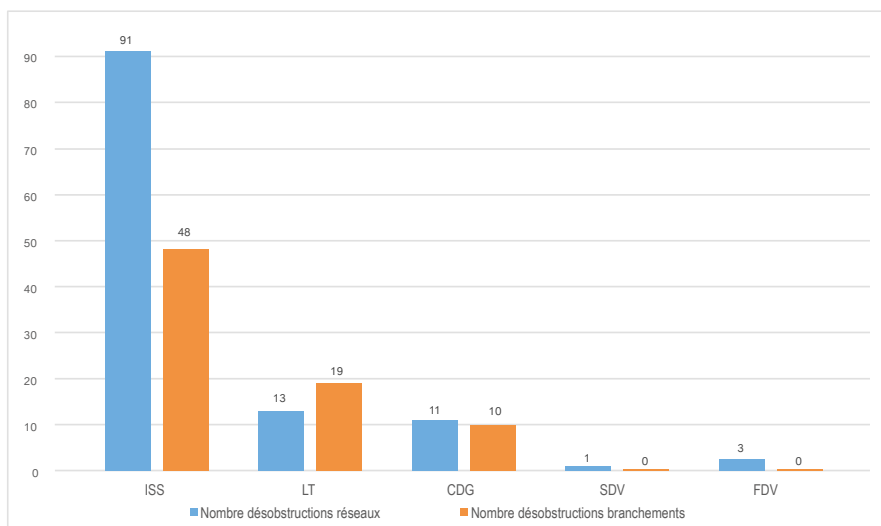
2.3.1 Les données techniques sur le réseau

Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type séparatif	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
	83,36 km	26,8 km	24,41 km	10,4 km	7,1 km

(pas de réseau unitaire sur les communes)

Les interventions réalisées en 2019

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
Nombre désobstructions réseaux	91	13	11	1	3
Nombre désobstructions branchements	48	19	10	0	0

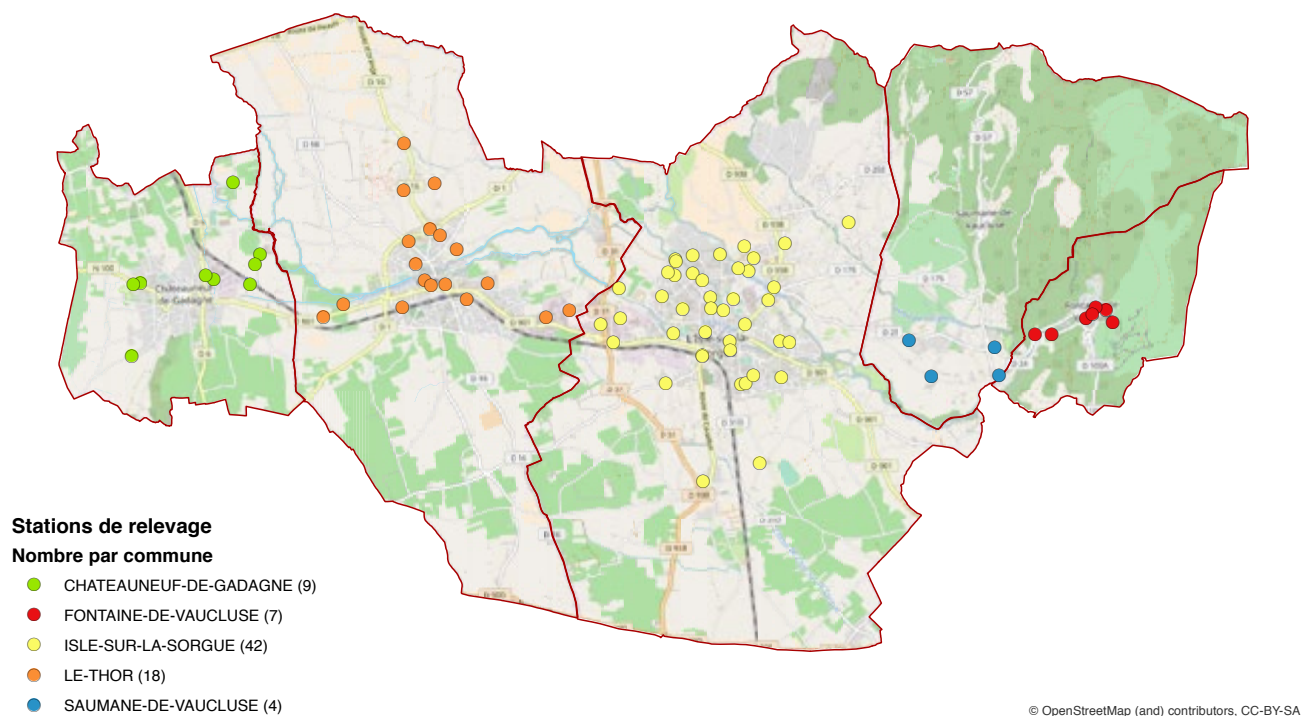


Les contrôles de vente :

Par arrêté du 29 janvier 2016, n° 2016-20 le président de la Communauté de Communes a rendu obligatoire le contrôle des installations privées d'assainissement collectif lors des ventes d'immeubles. Au cours de l'année 2019, 511 contrôles ont été réalisés.

2.3.2 Les postes de relèvement

La carte et le tableau ci-dessous détaillent par commune les volumes pompés des postes de relèvement public au cours de l'année 2019.



Volumes pompés (en m3)	ISS	LT	CDG	SDV
	2 686 845	614 520	437 138	57 104

2.3.3 Les principaux travaux sur les réseaux et postes de relèvement

Principaux travaux réalisés par la CCPSMV au cours de l'année 2019

Commune	Lieux des travaux	Intitulé des travaux	Montant en € HT
ISS	Rue Emile Char	Renouvellement de 90 mètres de canalisation et des branchements	46 500
LT	Lotissement Pouvarel	Renouvellement de 180 mètres de canalisation et des branchements	72 700
LT	Rue de la république Rue Pierre Goujon Rue Mallemayon Rue Pasteur Place de l'église Impasse des roses	Réhabilitation du réseau dans le cadre des travaux « CœurdeVille »	310 000
ISS	Rue Roumanille	Réhabilitation de 20 branchements	57 000
ISS	Rue du 4 septembre	Réhabilitation de 6 branchements	9 100
SDV	Poste de refoulement Plantade	Etanchéification de la cuve	8 200
LT	Rue Nassion	Réparation réseau	10 500
FDV	PR Base de loisirs	Remplacement armoire électrique	3 300



Cœur de ville - Rue de la République - Le Thor



Rue Emile Char - L'Isle-sur-la-Sorgue



Lotissement Pouvarel - Le Thor

Travaux réalisés dans le cadre des Délégations des Services Publics (renouvellement)

Commune	Intitulé des travaux	Montant (€/HT)
ISS	Travaux sur les postes de relèvement	51 416
LT	Travaux sur les postes de relèvement	0
CDG	Travaux sur les postes de relèvement	2 578
SDV	Travaux sur les postes de relèvement	0

2.4 Les rejets assimilés domestiques et industriels

2.4.1 Le suivi des industriels

Tous les rejets autres que les eaux usées domestiques, assimilées ou eaux pluviales sont classés dans les eaux industrielles.

L'entreprise doit préalablement détenir une autorisation de déversement du président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement avant rejet de ses eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif.

L'autorisation de déversement est un outil de maîtrise des risques. Elle prend la forme d'un arrêté administratif voir d'une convention en fonction du rejet, précisant les quantités et la qualité des rejets autorisés.

Cette autorisation de déversement fixe des exigences de prétraitement des eaux ou des mécanismes d'auto surveillance. En contrepartie du service d'assainissement supporté par la collectivité, celle-ci perçoit une redevance d'assainissement.

Le service assainissement, conjointement avec les délégataires de services, réalise des enquêtes auprès des industriels afin de vérifier la conformité de leurs rejets.

Actuellement, trois conventions ont été mises en place sur le territoire.

2.4.2 Le suivi des assimilés domestiques

Le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement, dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique, a droit au raccordement au réseau public de collecte. Si nécessaire, il appartiendra à la collectivité de fixer des prescriptions techniques applicables au raccordement de l'immeuble en fonction des risques des activités exercées.

Le règlement du service assainissement fixe notamment des règles comme l'instauration de bacs à graisse pour les métiers de bouche.

Le service assainissement réalise les contrôles de la mise en place des bacs à graisses et leur entretien. Le service travaille en partenariat avec les services des communes pour mettre en œuvre cette démarche.

2.5 Synthèse des indicateurs de performance – Année 2019

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	21 545	12 495		843	/
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	19	2		0	0
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	285,92	124,3		1,16	3,9
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2020 (€)	2,785	1,88		3	2,03
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	95	80	90	90	95 (2018)
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Valeur de 0 à 120)	81	30		61	/
P 203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	oui	oui		oui	oui
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	oui	oui		oui	oui
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	NC	100%		100%	100%
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)	100%	100%		100%	/

2.6 Éléments financiers

2.6.1 Le prix de l'eau - tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020

	LT	CDG	SDV	ISS
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle (€ HT)	20	20	20	20
Part proportionnelle (€/m³)	0,62	0,62	0,62	0,62
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité (€ HT)	94,4	94,4	94,4	94,4
Part du délégataire				
Part fixe annuelle (€ HT)	24,25	24,25	65,92	41,44
Part proportionnelle (€/m³)	0,569	0,569	0 à 60 m³ : 1,1988	0 à 25 m³ : 0,8994
				25 à 50 m³ : 1,0362
			60 à 120 m³ : 1,2836	51 à 120 m³ : 1,5211
Taxes et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 120 m³ - Agence de l'Eau (€ HT)	18	18	18	18
Prix du service au m³ pour 120 m³, pour la part assainissement seul (€ TTC/m³)	1,88	1,88	3,00	2,79
Facture calculée pour une consommation de 120 m³, pour la part assainissement seul (€ TTC)	225,42	225,42	360	334,24
La facturation est effectuée avec une fréquence	semestrielle	semestrielle	semestrielle	semestrielle

Commune de Fontaine-de-Vaucluse - Part de la collectivité	
Part fixe annuelle (€ TTC)	37
Part proportionnelle (€/m ³)	1,57
Montant de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité (€ TTC)	225,4
Taxes et redevances	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 120 m ³ Agence de l'Eau (€ TTC)	18
Prix du service au m ³ pour 120 m ³ , pour la part assainissement seul (€ TTC/m ³)	2,03
Facture calculée pour une consommation de 120 m ³ , pour la part assainissement seul (€ TTC)	243,4
La facturation est effectuée avec une fréquence	annuelle

2.6.2 La participation pour le financement de l'Assainissement Collectif

Adoptée par délibération du Conseil de Communauté n° 16-05 du 7 janvier 2016, la PFAC est due par tous les propriétaires de bâtiments (existants ou neufs) qui se raccordent au réseau d'assainissement collectif ou qui procèdent à un agrandissement ou un changement de destination d'immeubles.

En 2016, le montant de la PFAC a été fixé à 20 € par m² de surface plancher pour les habitations. Ce tarif n'a pas été modifié en 2019.

Pour les PFAC « assimilés domestiques », le tarif est de 20 €/m² de surface plancher créée auquel on applique un coefficient en fonction de la destination des bâtiments construits.

2.6.3 Les données financières

Budget DSP en € HT (en opérations réelles)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	33 634
012 - Charges de personnels	184 771
66 - Charges financières	46 672
67 - Charges exceptionnelles	10 987
TOTAL	276 063

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Ventes de produits fabriqués	1 718 487
74 - Subventions d'exploitation	145 822
77 - Recettes exceptionnelles	0
TOTAL	1 864 309

Dépenses d'investissement

Chapitre	Montant € HT
16 - Emprunts et dettes assimilés	80 359
20 - Immobilisations incorporelles	5 795
21 - Immobilisations corporelles	926 063
23 - Immobilisations en cours	96 623
Opération Schéma Directeur	485 934
TOTAL	1 594 775

Recettes d'investissement

Chapitre	Montant € HT
13 - Subventions	16 053
23 - Immobilisation en cours	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	767 362
TOTAL	783 415

Budget régie en € TTC

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	50 278
66 - Charges financières	5 826
67 - Charges exceptionnelles	0
TOTAL	56 104

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Produits du service des domaines	56 363
74 - Subvention d'exploitation	2 994
TOTAL	59 357

Dépenses d'investissement

Chapitre	Montant € HT
16 - Emprunts et dettes assimilés	19 324
21 - Immobilisations corporelles	0
TOTAL	19 324

Recettes d'investissement

Chapitre	Montant € HT
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 346
TOTAL	1 346

2.6.4 Encours de la dette au 31 décembre 2019

Dette régie (FDV) : 108 509,08 €

Dette DSP : 886 545,26 €

2.7 Action de solidarité de coopération décentralisée

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

	Nombre de demandes d'abandon de créances		Montant abandonné et/ou versé à un fond de solidarité	
	Reçue	Accordée	€ HT	€/m³
ISS	63	0	0	0
LT	0	0	0	0
CDG	0	0	0	0
SDV	0	0	0	0

3 Assainissement Non Collectif



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette compétence de contrôle recouvre plusieurs missions :

- pour les installations neuves ou à réhabiliter, le SPANC doit procéder à un examen préalable de la conception de l'installation. Il procède ensuite à la vérification de l'exécution.
- délivrer au demandeur d'un permis de construire un document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires.
- pour les installations existantes, le service doit procéder à la

vérification du fonctionnement et de l'entretien de toutes les installations d'assainissement non collectif puis mettre en place un contrôle périodique de ces installations.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SPANC est assuré en régie sur les 5 communes du territoire.

3.1 Caractéristiques techniques du service

3.1.1 Estimation de la population desservie par le Service d'Assainissement Non Collectif en 2019

Commune	Nombre d'habitants*
ISS	2 600
LT	2 549
CDG	403
SDV	489
FDV	50

*population desservie rapporté
au nombre de dispositifs ANC existants

3.1.2 Les contrôles réalisés en 2019

Commune	Contrôles de bon fonctionnement (y compris en cas de vente)	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
ISS	107	30	16
LT	47	11	21
CDG	54	1	0
SDV	50	2	5
FDV	3	0	1
TOTAL	261	44	43

3.2 Tarifications et recettes

3.2.1 Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020

De la même manière que les usagers raccordés à l'assainissement collectif paient sur leur facture d'eau une redevance spécifique, les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.

Elle se décline en deux tarifs :

- la redevance annuelle destinée à financer la réalisation des contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel. Son montant est de 30 €/an.
- la redevance perçue pour la vérification de la conception des installations. Son montant est de 50 €.

3.2.2 Les données financières

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	16 797
012 - Charges de personnels	77 524
67 - Charges exceptionnelles	42 210
TOTAL	136 531

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Produits du service des domaines	107 112
74 - Subventions d'exploitation	0
77 - Recettes exceptionnelles	58 250
TOTAL	165 362

3.3 Indicateurs de performance

Conformité des installations en 2019

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 239	1 163	116	146	28
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	430	484	20	47	1
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	563	188	59	48	4
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	246	491	37	51	23
Taux de conformité en %	35%	42%	17%	32%	4%

3.4 Les programmes de subventions

Dans le cadre de son 10^e programme, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse subventionne, sous condition, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Il est notamment nécessaire que la commune dispose d'un zonage d'assainissement sur son territoire.

En 2019 les communes du Thor, Châteauneuf-de-Gadagne et Saumane-de-Vaucluse bénéficient encore de programmes d'aides financières pour les particuliers réalisant des travaux d'assainissement non collectif. Ceux-ci arrivent à terme en mars 2019 pour le Thor et en novembre 2020 pour Saumane-de-Vaucluse et Châteauneuf-de-Gadagne.

En 2019, 12 installations réhabilitées ont bénéficié de ces aides.

4 Projets 2020

Les travaux qui seront réalisés en 2020 sont ceux qui ont été programmés dans le schéma directeur.

Les 2 opérations d'envergure pour 2020 concernent :

- **quartier Saint Antoine à L'Isle-sur-la-Sorgue** : création d'un nouveau poste de refoulement qui permettra d'acheminer les eaux usées des habitations du quartier Saint Antoine directement à la station d'épuration de Villevieille. Cette opération majeure du schéma directeur a pour objectif d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement de la route de Fontaine de Vaucluse et de la route de Saumane de Vaucluse.

- **la construction d'une nouvelle station d'épuration à Châteauneuf-de-Gadagne**

D'une capacité de 5600 Equivalent Habitant, elle sera située au Sud de la station actuelle et permettra d'accueillir les effluents des nouveaux habitants de Châteauneuf-de-Gadagne.

Les travaux commencent début 2020 pour une durée d'un an environ.

- **réhabilitation réseaux, 2^e tranche cœur de ville du Thor**

5 Glossaire

EH ou Equivalent Habitant :

Unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne

1 EH = 60 g de DBO5 / jour

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène en 5 jours

Cette valeur exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours par les micro-organismes. Cette mesure s'effectue suivant un protocole normalisé en 5 jours, d'où le terme de DBO5. En moyenne, un habitant rejette 60 g de DBO5 par jour.

DCO :

Demande chimique en oxygène

Elle correspond à la quantité d'oxygène consommée par les matières organiques et certains sels minéraux présents dans un échantillon d'eau pour s'oxyder.

MES :

Matières en suspension

Quantité de matière récupérée par filtration sur tamis ; elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

NTK :

Azote total Kjeldahl

Cette valeur permet de mesurer simultanément l'azote organique et l'azote ammoniacal présent dans les eaux. La quantité d'azote Kjeldahl rejetée par une personne est d'environ 15 grammes par jour.

Pt :

Phosphore total

Cette valeur permet de mesurer simultanément la présence de phosphore organique et de phosphore minéral dans les eaux usées. Le rejet de matières phosphorées est d'environ 4 grammes par habitant et par jour.

Cl- :

Chlorure

ISDND :

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

6 Annexes : comptes de délégation

CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE / LE THOR (Communes regroupées en un seul contrat en 2019)

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018	2019
PRODUITS	794 267
Exploitation du service	378 882
Collectivités et autres organismes publics	402 913
Travaux attribués à titre exclusif	0
Produits accessoires	12 472
CHARGES	946 459
Personnel	160 386
Énergie électrique	54 542
Produits de traitement	8 826
Analyses	2 115
Sous traitance, matières et fournitures	150 200
Impôts locaux et taxes	6 142
Autres dépenses d'exploitation, dont :	68 468
• Télécommunication, postes et télégestion	13 677
• Engins et véhicules	15 645
• Informatique	18 503
• Assurance	5 073
• Locaux	24 793
• Autres	- 9 223
Frais de contrôle	7 000
Contribution des servies centraux et recherche	36 912
Collectivités et autres organismes publics	402 913
Charges relatives aux renouvellements :	45 723
• Pour garantie de continuité de service	8 248
• Programme contractuel	37 475
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1 124
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	2 108
Résultat avant impôt	-152 192
RÉSULTAT	-152 192

Détail des sous produits	2019
TOTAL	794 267
Exploitation du service :	378 882
• Partie fixe	356 189
• Partie proportionnelle	22 693
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0
Collectivités et autres organismes publics :	402 913
• Part collectivité	402 251
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	662
Travaux attribués à titre exclusif	0
Produits accessoires	12 472

SAUMANE-DE-VAUCLUSE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018	2018	2019	écart en %
PRODUITS	183 593	208 483	13,6%
Exploitation du service	118 904	135 735	
Collectivités et autres organismes publics	64 672	69 902	
Travaux attribués à titre exclusif	0	2 823	
Produits accessoires	17	24	
CHARGES	176 938	169 744	-4,1%
Personnel	31 690	20 609	
Énergie électrique	3 046	3 521	
Produits de traitement	0	1	
Analyses	188	1 430	
Sous traitance, matières et fournitures	41 652	40 729	
Impôts locaux et taxes	1 322	1 337	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	12 014	9 324	
• Télécommunication, postes et télégestion	898	925	
• Engins et véhicules	2 520	1 528	
• Informatique	3 865	3 906	
• Assurance	608	585	
• Locaux	1 265	981	
Frais de contrôle	1 039	2 604	
Contribution des servies centraux et recherche	4 130	4 573	
Collectivités et autres organismes publics	64 672	69 902	
Charges relatives aux renouvellements :			
• Pour garantie de continuité de service	4 075	4 196	
Charges relatives aux investissements :			
• Programme contractuel	9 752	9 898	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	826	909	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	2 531	711	
Résultat avant impôt	6 655	38 739	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	2 218	12 912	
RÉSULTAT	4 437	25 827	

Détail des sous produits	2018	2019	écart en %
TOTAL	183 593	208 483	13,6%
Exploitation du service :	118 904	135 735	14,2
• Partie fixe	35 464	36 103	
• Partie proportionnelle	83 362	99 554	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	78	78	
Collectivités et autres organismes publics :	64 672	69 902	8,1%
• Part collectivité	53 988	58 102	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	10 684	11 799	
Travaux attribués à titre exclusif :	0	2 823	
• Branchements	0	2 823	
Produits accessoires	17	24	41,2%

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018	2018	2019	écart en %
PRODUITS	2 615 956	2 767 167	5,8%
Exploitation du service	1 776 986	1 796 485	
Collectivités et autres organismes publics	820 064	955 807	
Travaux attribués à titre exclusif	18 170	14 390	
Produits accessoires	736	485	
CHARGES	2 527 828	2 661 194	5,3%
Personnel	393 649	391 381	
Énergie électrique	137 819	137 254	
Produits de traitement	28 465	31 175	
Analyses	23 799	16 391	
Sous traitance, matières et fournitures	369 336	344 249	
Impôts locaux et taxes	136 568	141 446	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	99 453	149 978	
• Télécommunication, postes et télégestion	8 297	9 485	
• Engins et véhicules	31 081	30 915	
• Informatique	48 672	57 486	
• Assurance	8 861	7 640	
• Locaux	17 579	18 176	
Contribution des servies centraux et recherche	54 302	58 813	
Collectivités et autres organismes publics	820 064	955 807	
Charges relatives aux renouvellements :			
• Pour garantie de continuité de service	41 595	0	
• Fonds contractuel	167 074	150 975	
Charges relatives aux investissements :			
• Programme contractuel	205 189	209 293	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	12 040	11 887	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	38 474	62 545	
Résultat avant impôt	88 128	105 973	20,2%
Apurement des déficits antérieurs	88 128	105 973	
RÉSULTAT	0	0	0%

Détail des sous produits	2018	2019	écart en %
TOTAL	2 615 956	2 767 167	5,8%
Exploitation du service :	1 776 986	1 796 485	1,1%
• Partie fixe	445 913	431 632	
• Partie proportionnelle	952 800	1 192 193	
• Conventions spéciales de déversement	30 570	29 142	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	115 363	18 184	
• Aides au fonctionnement :	232 340	125 335	
- Dont prime épuration	0	125 335	
Collectivités et autres organismes publics :	820 064	955 807	16,6%
• Part collectivité	687 595	821 716	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	132 469	134 091	
Travaux attribués à titre exclusif :	18 170	14 390	-20,8%
• Branchements	18 170	14 390	
Produits accessoires	736	485	-34,1%
• Autres produits accessoires	736	485	



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

350, avenue de la Petite Marine • 84 800 L'Isle sur la Sorgue

Tél. 04 90 21 43 11 • ccpsmv@ccpsmv.fr

www.paysdessorgues.fr